

Paris, le 22 novembre 2016

Taux négatifs : L'AFTE condamne fermement la position des banques qui veulent imposer des planchers sur les taux de référence dans les contrats de financement.

Les taux directeurs exceptionnellement bas pratiqués par la Banque Centrale Européenne ont eu pour conséquence de faire baisser significativement les taux d'intérêt au sein de la Zone Euro. L'EONIA et l'EURIBOR évoluent depuis de nombreux mois en territoire négatif.

Les entreprises font actuellement face à des demandes pressantes de la part des établissements bancaires pour introduire dans leurs nouvelles documentations de crédit des planchers à zéro (« *floors* » à zéro), limite en deçà de laquelle le taux de référence pris en compte pour le calcul des intérêts de l'emprunt ne peut descendre. Même sur des contrats existants, certaines banques appliquent un plancher sur le taux de référence.

L'introduction de planchers à zéro sur le taux de référence dans les conventions de crédit ne peut s'analyser que comme un moyen pour les banques de ménager des marges très supérieures aux taux de marché et va à l'encontre de l'objectif poursuivi par la BCE. L'AFTE estime que de telles pratiques sont inacceptables car elles nuisent aux financements des entreprises, notamment aux plus petites d'entre elles.

Dans ces conditions, l'AFTE appelle ses membres à faire preuve de la plus grande vigilance et à résister aux demandes des banques visant à imposer un plancher (« *floorer* ») sur les taux de référence dans les nouveaux contrats et les contrats existants.